

Entretien avec Dominique MEDA

« Les femmes doivent voir accès à la gamme entière des activités humaines »

02/11/2018 Les dossiers n°15, Alternatives Economiques



Dominique Méda Sociologue (Paris Dauphine) et co-présidente du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR)

Face aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, notamment en termes de carrières et de métiers, la France devrait s'inspirer des exemples islandais et espagnols. Entretien avec la sociologue Dominique Méda.

En quoi l'égalité est-elle meilleure pour tous ?

D'abord, elle permet que les femmes et les hommes aient chacun accès à la gamme entière et diversifiée des activités humaines, au lieu d'être spécialisé dans un petit canton de réalité bien déterminé : aux unes les tâches de *care*, aux autres le travail rémunéré. Cela fait de chacun, homme et femme, des êtres complets, expérimentant l'ensemble des modalités d'existence dans toute leur richesse. Garantir l'accès des hommes aux tâches dites de *care*, par exemple, c'est leur permettre d'élargir la palette des activités traditionnellement assurées par eux. Ainsi, quand vous interrogez des hommes qui ont pris des congés parentaux pour s'occuper de leurs enfants, il apparaît clairement qu'ils ont vécu des types d'expérience encore rares du côté masculin.

L'égalité permet également, et c'est déterminant, qu'hommes et femmes disposent des mêmes possibilités d'occuper l'ensemble des métiers et des responsabilités et des mêmes ressources matérielles (monétaires et non monétaires) pour mener leur vie. L'égalité, notamment professionnelle, c'est-à-dire la possibilité d'accéder exactement avec les mêmes chances à tous les métiers, toutes les carrières et toutes les responsabilités, est en effet la condition *sine qua non* de l'autonomie. Elle élargit donc les expériences de vie des uns et des autres, elle permet ainsi de se mettre plus facilement à la place des autres et, finalement, d'améliorer la cohésion sociale.

Où en sont les inégalités entre femmes ? Se résorbent-elles ?

Elles diminuent, mais très lentement. On le voit lorsque l'on prend un recul temporel important, en dizaines d'années. Sur quarante ans, les inégalités ont vraiment régressé. D'abord, les femmes ont connu une extraordinaire augmentation de leur niveau d'éducation, et on sait que depuis le début des années 2000, les jeunes femmes réussissent mieux que les jeunes hommes à toutes les étapes du cursus scolaire. Leurs taux d'activité ont également fortement augmenté, même s'il existe encore environ huit points de différence avec les taux d'activité masculins : la différence dans les années 1970 était de 30 points. Les différences salariales se sont également réduites. Mais subsistent encore de très (trop) nombreuses inégalités, notamment liées au temps partiel, qui reste principalement féminin, à l'accès aux postes de responsabilité et à des rémunérations égales.

Une analyse très poussée réalisée par Nicole et Jean Gadrey¹ permet de regarder ces inégalités avec un œil nouveau. Elle montre d'abord que, malgré cette exceptionnelle augmentation des niveaux d'éducation, à niveau de diplôme égal, les femmes accèdent nettement moins que les hommes aux professions les plus valorisées. Ainsi, parmi les hommes ayant un diplôme supérieur ou égal à bac +3, 62,2 % sont cadres, contre 35,9 % seulement pour les femmes. Elle établit ensuite que si les hommes gagnent en moyenne 34 % de plus que les femmes, alors que la présentation classique raconte que les femmes gagnent 25 % de moins que les hommes, les rémunérations des femmes sont très inférieures, même lorsqu'elles travaillent à temps plein. L'analyse montre enfin, ce qui apparaît encore plus scandaleux, que les inégalités de salaire selon le diplôme sont extrêmement élevées. Pour presque tous les niveaux de diplôme, écrivent Nicole et Jean Gadrey, le "*taux de supériorité du revenu masculin*" est plus élevé que la moyenne. Il est de 41 % pour les personnes les moins diplômées et atteint même 46,9 % pour les plus diplômées : pour ces dernières, cela signifie que le revenu mensuel net moyen des hommes s'élève à 3 148 euros, contre 2 143 euros pour les femmes.

D'où vient le puissant sentiment d'injustice ressenti à la lecture de ces chiffres ? Du fait que, les femmes étant nettement plus diplômées que les hommes, et depuis longtemps, on peut dire que les hommes gagnent 34,6 % de plus tout en étant moins diplômés. Une incroyable injustice due à la maternité, disent certains. Cela est vrai dans une certaine mesure seulement. D'abord, parce que les inégalités se développent avant même l'arrivée d'un enfant (le temps partiel féminin est loin d'être réservé aux seules mères). Ensuite, parce qu'il s'agit moins de maternité "pure" (le fait de porter un enfant) que de maternité sociale : c'est l'ensemble constitué de la représentation des femmes comme mères, des interruptions de carrière plus ou moins longues, du temps partiel, des discriminations et, plus généralement, du fait que les mères continuent d'être considérées comme les principales responsables des soins aux enfants (et aux vieux parents) qui alimente la spirale des inégalités.

Le mouvement pour l'égalité est international. Y a-t-il des pays dont la France pourrait s'inspirer, notamment en termes de politiques publiques ?

Il y a encore vingt ans, on regardait les pays scandinaves, notamment la Suède et le Danemark, avec admiration et envie. La Suède avait mis en place dès les années 1970 un arsenal de

mesures très volontaristes visant à corriger les inégalités, notamment des congés parentaux très généreux, avec une partie obligatoirement réservée aux hommes. Les deux pays avaient développé une offre d'accueil de jeunes enfants très large, permettant aux femmes de s'investir pleinement dans la vie professionnelle. Dans les années 1990 pourtant, les lacunes des politiques scandinaves ont été mises en évidence, notamment le fait que les longs congés parentaux continuaient à être principalement pris par les femmes malgré les incitations et la segmentation professionnelle. La Suède, en particulier, apparaissant comme un des pays où les femmes étaient le plus concentrées dans les métiers de l'éducation, du soin et de la santé. Néanmoins, ces pays restent, sinon des modèles, au moins des points de comparaison importants.

On doit néanmoins ajouter l'exemple islandais, qui fait parler de lui depuis quelques années pour plusieurs raisons. D'abord, une politique de congé parental très intéressante y a été mise en place. Celle-ci réserve trois mois de congé à la mère, trois mois au père, ainsi que trois mois à se partager, et vise à inciter les pères à prendre leur quota. Si le père ne prend pas les trois mois de son congé paternité, aucun des deux parents ne peut accéder aux trois derniers mois. Le congé est rémunéré à 80 % pour les bas salaires et à 75 % pour les salaires supérieurs, avec un plafonnement autour de 2 000 euros mensuels. 88,5 % des pères prennent en moyenne 101 jours de congé. Ensuite, l'Islande est le premier pays au monde à s'être doté des moyens concrets permettant de faire respecter le principe "à travail égal (ou de valeur égale), salaire égal" : depuis le 1er janvier 2018, en effet, les entreprises de plus de 25 salariés et les administrations doivent respecter la loi votée au printemps 2017 qui leur impose d'obtenir une certification pour prouver qu'à travail égal, elles versent bien le même salaire aux deux sexes. Les grands groupes devront le faire dès cette année. Les plus petites structures ont jusqu'à 2019, 2020 ou 2021 selon leur taille. A terme, les entreprises qui n'auront pas obtenu cette certification, qui doit être renouvelée tous les trois ans, pourront se voir infliger une amende de 50 000 couronnes (400 euros) par jour.

Enfin, en Espagne, une loi vient d'être votée qui permet aux pères de bénéficier, comme les mères, d'un congé de 16 semaines indemnisé à 100 % après la naissance, l'adoption ou l'accueil d'un enfant. Le pays, qui s'était doté d'une loi sur les violences faites aux femmes en 2009, a trouvé un pacte de gouvernement comprenant de nombreuses mesures qui devraient être mises en œuvre par le nouveau gouvernement de Pedro Sanchez. Celui-ci, composé majoritairement de femmes, a en effet annoncé que le premier projet de loi inscrit à l'ordre du jour du Congrès portera sur la formation obligatoire des juges aux violences sexistes et sexuelles.

- **1.** "Les coûts des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes", achevée en décembre 2016.